



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
05/12/2024

Transmission au contrôle
de légalité : 10/12/2024

Publication sur le site
internet : 11/12/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés-représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 décembre 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne
M VANDRIESSCHE Patrick représenté par Mme ALLOSSERY Marie-Laure

Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe

M BOCQUILLON Sébastien représenté par M DEBLOOS Laurent

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **50/2024**

Objet : **Décision modificative n°1**

Madame la Maire informe que différents ajustements doivent être faits sur le budget primitif 2024, dans la section de fonctionnement d'une part, et d'investissement d'autre part.

Ces ajustements s'effectuent pour plusieurs points :

1 / La nécessité d'amortir des subventions d'équipements, se traduit en dépense d'investissement par l'écriture d'ordre au chapitre 040 d'un montant total de 84 369.18 €. Cette écriture d'ordre s'équilibre automatiquement au chapitre 042 en recette de fonctionnement.

Afin d'équilibrer ces deux mouvements, des inscriptions s'opèrent du même montant au chapitre 021 en recette d'investissement et au chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

Dépenses investissement				Recettes investissement			
Article	Chapitre	Intitulé	Montant	Article	Chapitre	Intitulé	Montant
13911	040	Etat	4 092.00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	84 369.18 €
13913	040	Départements	11 000.00 €				
139141	040	Communes membres GFP	16 666.00 €				
139151	040	GFP	18 134.00 €				
13916	040	Autres établissements	10 475.00 €				
139361	040	DETR	4 209.18 €				
139362	040	DSIL	19 793.00 €				
			84 369.18€				84 369.18 €

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Article	Chapitre	Intitulé	Montant	Article	Chapitre	Intitulé	Montant
023	023	Virement à la section investissement	84 369.18 €	777	042	Quote-part des subventions d'investissement	84 369.18 €
			84 369.18 €				84 369.18 €

2/ La régularisation comptable des avances versées pour les travaux de l'école Simone Veil, nécessite des écritures d'ordre au chapitre 041 pour un montant de 102 988,86 €.

Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

Dépenses investissement				Recettes investissement			
Article	Chapitre	Intitulé	Montant	Article	Chapitre	Intitulé	Montant
2313	041	Constructions	56 705.27 €	238	041	Avances versées	56 705.27 €
2313	041	Constructions	46 283.59 €	238	041	Avances versées	46 283.59 €
			102 988.86 €				102 988.86 €

3/ La constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers nécessite une inscription à l'article 6817 (chapitre 68) d'un montant de 563.01 €. Cette inscription s'équilibre avec la diminution de l'article 627 (chapitre 011) et l'ouverture de crédits au 7817 (chapitre 78).

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Article	Chapitre	Intitulé	Montant	Article	Chapitre	Intitulé	Montant
6817	68	Dotation aux provisions pour dépréciation	563.01 €	7817	78	Reprise sur provisions	151.59 €
627	011	Services bancaires et assimilés	- 411.42 €				
			151.59 €				151.59 €

4/ L'ajustement de l'autorisation de programme pour la reconstruction de l'école Ferry Vion induit une augmentation du crédit de paiement 2024, soit un apport de crédit à l'opération 926 d'un montant de 53 804.94 €. Celui-ci s'équilibre par la diminution de crédits d'un même montant au chapitre 21.

		Dépenses investissement			Recettes investissement			
Article	Chapitre	Opération	Intitulé	Montant	Article	Chapitre	Intitulé	Montant
2313	23	826	Constructions	53 804.94 €				
21351	21		Bâtiments publics	-10 000.00 €				
2152	21		Installations voirie	-5 484.87 €				
215741	21		Install matériel outillage cantines scolaires	-8 320.07 €				
21841	21		Matériel de bureau et mobiliers scolaires	-10 000.00 €				
21848	21		Autres matériels de bureau	-10 000.00 €				
2185	21		Matériel de téléphonie	-10 000.00 €				
				0.00 €				0.00 €

Ceci exposé, la décision modificative budgétaire n°1 se résume ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
13911 (040) - 01 : Etat et établissements na	4 092,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	84 369,18
13913 (040) - 01 : Départements	11 000,00	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.i	56 705,27
139141 (040) - 01 : Communes membres du	16 666,00	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.i	46 283,59
139151 (040) - 01 : GFP de rattachement	18 134,00		
13916 (040) - 01 : Autres établissements pu	10 475,00		
139361 (040) - 01 : Dotation d'équipement d	4 209,18		
139362 (040) - 01 : Dotation de soutien à l	19 793,00		
21351 (21) - 020 : Bâtiments publics	-10 000,00		
2152 (21) - 020 : Installations de voirie	-5 484,87		
215741 (21) - 020 : Instal. matériel outilla	-8 320,07		
21841 (21) - 020 : Matériel de bureau et mo	-10 000,00		
21848 (21) - 020 : Autres matériels de bure	-10 000,00		
2185 (21) - 020 : Matériel de téléphonie	-10 000,00		
2313 (041) - 01 : Constructions	56 705,27		
2313 (041) - 01 : Constructions	46 283,59		
2313 (23) - 020 - 926 : Constructions	53 804,94		
	187 358,04		187 358,04

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	84 369,18	777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.t	84 369,18
627 (011) - 020 : Services bancaires et assi	-411,42	7817 (78) - 01 : Rep.sur prov.pour déprécia	151,59
6817 (68) - 01 : Dot.aux prov. pour dépré. d	563,01		
	84 520,77		84 520,77

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 22 voix pour et 1 contre (M FOUCART)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ